

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/06/2020

Dossier complet le :

31/07/2020

N° d'enregistrement :

DRIEE-UD91-2020-004

1. Intitulé du projet

Régularisation et réaménagement de l'établissement BOLLIG & KEMPER France situé à Fleury-Merogis du fait du transfert de la production des peintures hydrodiluable et vernis sur le nouveau site du Plessis-Pâté. Seule la production des peintures solvantées est conservée sur le site de Fleury-Mérogis avec une baisse progressive et significative de la production.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BOLLIG & KEMPER FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Fabrice Pierre BERGEZ

RCS / SIRET

5 0 1 1 2 0 7 2 9 0 0 0 1 4

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1-a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	A l'issue du projet, l'établissement sera concerné par les rubriques suivantes : 1450 : Autorisation 4331, 2260 : Enregistrement 2640, 2795, 2910-A, 2921, 2925, 2940 : Déclaration

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre du transfert de la production des peintures hydrodiluable et vernis sur la nouvelle usine du Plessis-Pâté, le projet consiste à régulariser et réaménager le site de Fleury-Merogis afin qu'il puisse continuer son activité de production de peintures solvantées du fait du classement à Enregistrement au titre de la rubrique 4331 en prenant en compte la baisse progressive et significative de la production selon le nouveau schéma industriel.

Le réaménagement comprend essentiellement la réorganisation des stockages (cuves, bâtiments)...

Aucun travaux de démolition ni de construction n'est prévu sur le site.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de continuer à produire des peintures solvantées sur le site de Fleury-Merogis dans les meilleures conditions de sécurité et de protection de l'environnement en renforçant les contrôles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucune phase travaux n'est prévue, il s'agira essentiellement de la réorganisation de stockage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'établissement de Fleury-Merogis produira uniquement des peintures solvantées. Les modes de process seront les mêmes qu'actuellement, à savoir des opérations de broyage, mélange et conditionnement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'établissement de Fleury-Merogis est un site à Autorisation au titre des ICPE. Il est régi par l'arrêté préfectoral du 18 juin 1996.

L'établissement sera désormais classé à Enregistrement au titre de la rubrique 4331. A ce titre, il fait l'objet d'une procédure d'enregistrement au titre de la rubrique 4331.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du site	50 000 m ²
Quantité de peintures solvantées produite	5 000 tonnes/an
Quantité de liquides inflammables (rubrique 4331) présente sur le site	995 tonnes

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue du Docteur L.F. Fichez
91700 FLEURY-MEROGIS

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

L'établissement de Fleury-Merogis a fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter en janvier 1995, comprenant une étude d'impact.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Une mise à jour de l'étude d'impact a été réalisée en 2002 dans le cadre d'un projet d'extension, impliquant le déplacement d'un parc de stockage (qui a été couvert) et la réalisation d'un atelier central pour le stockage et la fabrication d'apprêts hydrodiluable.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le site Géoportail, le projet n'est pas localisé dans une ZNIEFF. En outre, aucune ZNIEFF n'est localisée à proximité du projet. La ZNIEFF la plus proche est située à environ 1,5 km au sud-est du site (ZNIEFF de type I "Bois de Saint-Eutrope").
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le site Geoportail, le projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le site Géoportail, le projet n'est pas situé dans un parc national, ni dans un parc naturel marin, ni dans une réserve naturelle, ni dans une zone de conservation halieutique ni dans un parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Fleury-Merogis est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures routières nationales et autoroutières dont le trafic est supérieur à 3 millions de passages de véhicules dans le département de l'Essonne. Ce plan a été approuvé par arrêté du 24 septembre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le site CARMEN, le projet n'est pas situé dans un bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO ou sa zone tampon, ni aux abords d'un monument historique ou site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le site Géoportail, le projet n'est pas localisé dans une zone humide d'importance internationale (sites Ramsar).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le site Géorisques, la commune de Fleury-Merogis n'est pas soumise à : - un PPRN Mouvement de terrain, - un PPRN Inondation - un PPRN Retrait-Gonflement des argiles - un PPRT Installations industrielles.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le site Géorisques, le site du projet n'est pas recensé dans les bases de données BASIAS ou BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le SIGES Seine-Normandie, le projet n'est pas localisé dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'ARS (délégation départementale de l'Essonne), il n'y a pas de captages AEP sur la commune de Fleury-Merogis. Toutefois, cette commune est impactée par les périmètres de protection des 3 captages de l'usine Coca-Cola de Grigny. Le projet n'est pas localisé dans les périmètres de ces captages.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le site CARMEN, le projet n'est pas localisé dans un site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le site Géoportail, le projet n'est pas localisé dans un site NATURA 2000. Le site NATURA 2000 le plus proche est localisé à environ 8 km au sud du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le site CARMEN, le projet n'est pas localisé dans un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usine BKF de Fleury-Merogis est alimentée en eau potable par le réseau public. Aucun prélèvement d'eau n'est réalisé dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas à l'origine de drainage ni de modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de travaux de terrassement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de travaux de terrassement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste principalement à réaménager les stockages (bâtiments et réservoirs). Aucune extension n'est prévue.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le site Géoportail, le projet n'est pas localisé dans ou à proximité d'un site NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone à sensibilité particulière n'est présente à proximité du projet. Le projet n'aura donc pas d'incidence sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste principalement à réaménager les stockages (bâtiments et réservoirs). Aucune extension n'est prévue.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principaux risques présentés par l'activité réalisée sur le site BKF de Fleury-Merogis sont : - l'incendie au niveau des ateliers de production, des zones de stockages et des aires de dépotage associées, - l'explosion au niveau du local de charge, chaufferies et autres zones ATEX, - l'émission de fumées toxiques en cas d'incendie, - la pollution de l'eau ou du sol en cas de perte de confinement de produits ou par les eaux d'extinction d'incendie. A noter qu'aucune installation classée (ICPE) n'est localisée à proximité immédiate du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BKF de Fleury-Merogis n'est pas concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la fabrication des peintures solvantées, des émissions de Composés Organiques Volatils (COV) sont rejetés. Les COV émis sont captés et traités dans des tours à charbon actif avant rejet à l'atmosphère, avec contrôle tous les 15 jours des teneurs en COV rejetées. L'étude sanitaire de 2014 a été mise à jour en avril 2020.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic routier est lié aux livraisons de matières premières, aux expéditions de produits finis, à la collecte des déchets ainsi qu'au déplacement du personnel. Le trafic journalier de poids lourds est de l'ordre de 12 camions actuellement. Les réceptions et expéditions ont lieu de 8h15 à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h15 à 15h le vendredi. Le trafic journalier de véhicules légers du personnel est de l'ordre de 100 véhicules. Le projet induira une diminution du trafic routier du fait de la diminution des activités sur le site de Fleury-Mérogis.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les principales sources de bruit sont : - la circulation des camions, - les groupes-froids et compresseurs, - les engins de manutention. Nota : les activités de production sont situées en intérieur.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une légère odeur de solvants est perceptible dans l'enceinte de l'établissement.</p> <p>A noter que les COV émis lors de la production de peintures sont captés et traités dans des tours à charbon actif, ce qui limite les émissions d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité n'est pas à l'origine de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seules certaines zones du site restent éclairées la nuit pour des raisons de sécurité.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les principaux rejets dans l'air générés par l'activité du site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les COV liés au process de fabrication, - les gaz de combustion des chaudières. <p>Les COV sont captés et traités dans des tours à charbon actif. Des contrôles de rejet sont effectués tous les 15 jours.</p> <p>Les puissances thermiques des chaudières sont faibles, les émissions de gaz de combustion sont donc faibles.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides générés sur le site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les effluents aqueux industriels (issus du process) : ils sont évacués en tant que déchets vers des filières agréées, - les eaux usées du type domestique : elles sont collectées et envoyées dans le réseau d'eaux usées communal, - les eaux pluviales : elles sont dirigées vers une bache tampon puis évacuées vers le réseau d'eaux pluviales communal.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents aqueux industriels (issus du process) sont collectés et évacués en tant que déchets vers des filières agréées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les principaux déchets produits sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déchets non dangereux : emballages en papier/carton, métalliques et en matières plastiques, déchets de dessablage, déchets d'origine minérale, - déchets dangereux : déchets de peintures et vernis, déchets liés au traitement des COV (charbon actif, caissons support du charbon actif), déchets provenant du nettoyage des séparateurs d'hydrocarbures, emballages contenant des résidus de substances dangereuses. <p>Ces déchets sont triés, collectés et envoyés vers des filières d'élimination ou de valorisation agréées. Ils font l'objet d'une déclaration GEREPA annuelle.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste principalement à réaménager les stockages (bâtiments et réservoirs). Aucune extension ni construction n'est prévue.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste principalement à réaménager les stockages (bâtiments et réservoirs). Aucune extension n'est prévue.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Selon Géorisques, la seule ICPE située dans un rayon de 1 km (rayon d'affichage) est la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis pour des activités de combustion (chaufferie) et station-service. Les incidences liées à ces activités ne sont pas cumulables avec les activités du site BKF.

Selon le site de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) d'Ile-de-France, aucun projet situé dans un rayon de 1 km autour du site n'a fait l'objet d'un avis de la MRAe ces dernières années.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Du fait du transfert des deux tiers des activités exercées sur le site de Fleury-Merogis (activités hydrodilubles et vernis) vers la nouvelle usine du Plessis-Pâté, les incidences du site de Fleury-Merogis seront diminuées :

- diminution des quantités de matières premières, produits finis et déchets stockés sur le site (nota : une partie des citernes de stockage sera désaffectée),
- diminution du trafic routier.

A noter que les mesures suivantes sont mises en place sur le site :

- stockages sur rétention,
- traitement des COV dans des tours à charbon actif,
- déchets évacués vers des filières agréées,
- bassin tampon pour la collecte des eaux pluviales avec confinement possible en cas d'épandage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne le réaménagement du site existant de Fleury-Merogis du fait du transfert des deux tiers de la production vers la nouvelle usine du Plessis-Pâté.

Aucune construction ni aucune extension n'est prévue.

Le projet va diminuer les incidences du site en termes de quantités stockées et de trafic routier.

Le projet devrait donc être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Le contenu du dossier est en recollement avec le dossier du « Porter à connaissance ».

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Fleury-Merogis

le,

16.07.2020

Signature

BOLLIG & KEMPER FRANCE

Avenue du Dr Louis F. Fichez

91700 FLEURY MÉROGIS

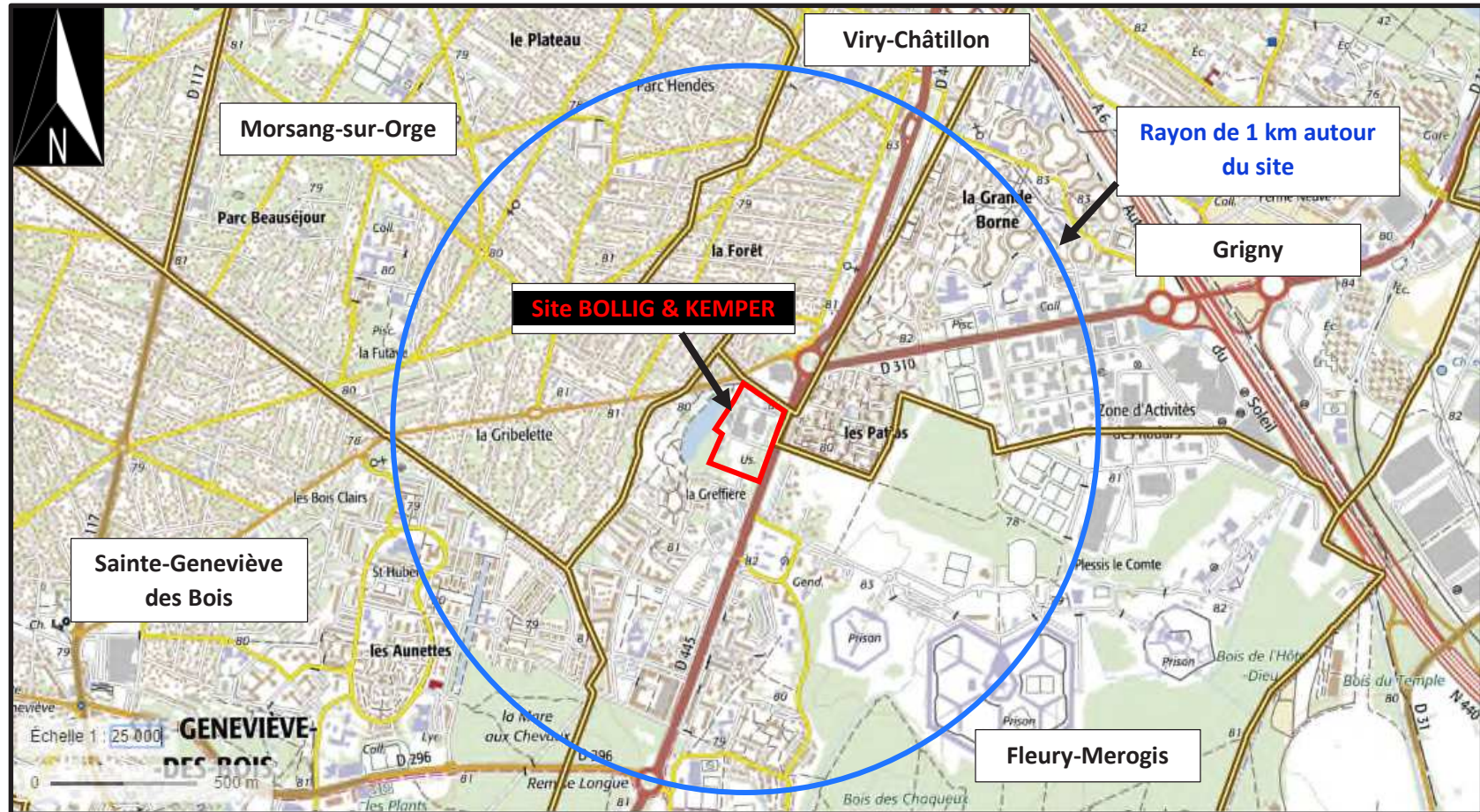
Siret 501 120 729 00014

TVA FR 36 501 120 729



1. The first part of the document
describes the general situation
of the country and the
main problems that are
facing it.

Plan de situation au 1/25 000



Photos du site BOLLIG & KEMPER France de Fleury-Merogis



Vue de l'accès principal du site



Vue de l'entrée B

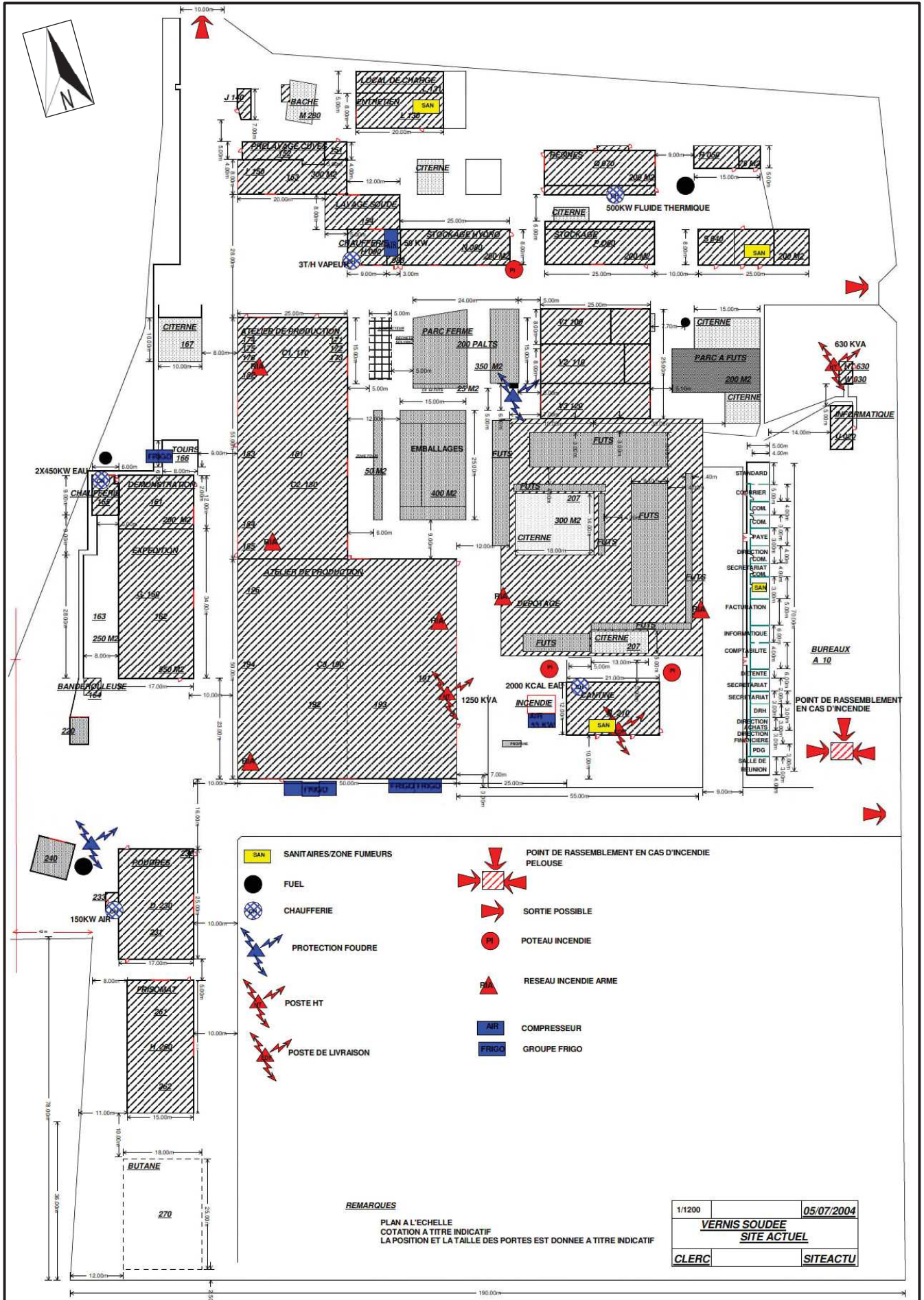


Vue sur le stockage des conteneurs vides et les tours à charbon actif



Vue sur le bâtiment de production et l'auvent de stockage

Plan du projet – Site BOLLIG & KEMPER France de FLEURY-MEROGIS



Plan des abords du projet - Site BOLLIG & KEMPER France de Fleury-Merogis

